



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le mardi 18 juin 2013 à 19 H 45 à la salle du Grand Bailli

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, a.i Le Bourgmestre,

Guy BROSSEREZ

Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien  
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville  
Grand Place 39  
7090 Braine-le-Comte  
Tél. 067/874.833  
GSM. 0498/932.936

# CONSEIL COMMUNAL

## REUNION DU MARDI 18 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit du mois de juin à 20 H 00 ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le collège communal aux membres du conseil communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, bourgmestre - président ;
- MM. Maxime DAYE. Daniel CANART. Echevins ;
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- Mme Ludivine PAPLEUX. M. Olivier FIEVEZ. Mme Martine DAVID. Echevins ;
- MM. Philippe JEANMART. Charles VASTERSAEGHER. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. ~~Nino MANZINI~~. Mme Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. Michel BRANCART. Mme Line HAUMONT. MM. André-Paul COPPENS. ~~Léandre HUART~~. Mmes Annick VAN BOCKESTAL. Alison PICALUSA. M. Henri ANDRE. Mme Stéphany JANSSENS. M. Yves GUEVAR. Mme Danielle PAUL. M. ~~Corentin MARECHAL~~. Mmes Martine GAEREMYNCK. Nathalie WYNANTS. Conseillers Communaux.
- M. Guy BROSSEREZ, Secrétaire Communal, a.i

Avant-réunion : 19 H 45 réception des sportifs méritants de l'entité brainoise

A 20 H 10, l'Assemblée aborde les points prévus à son ordre du jour :

### SEANCE PUBLIQUE

- 1 FINANCES COMMUNALES
- A Compte budgétaire pour l'exercice 2012  
Approbation - Publication

Monsieur le Bourgmestre présente le compte qui se termine par un boni nettement inférieur à celui des années antérieures.

Une des raisons est que le Fédéral a tenu des recettes de l'impôt des personnes physiques pour à peu près 500.000 €, ce qui a contribué à ce que le boni soit nettement moins important que celui des autres années.

Il détaille les recettes ordinaires (prestations, additionnels, impôts et redevances) et les dépenses ordinaires (personnel, fonctionnement, transferts et dettes).

De même pour l'extraordinaire.

Il fait également état des principaux dossiers d'investissements et des sources de financement.

A 20 H 30, Monsieur le Conseiller Guévar entre en séance.

Madame la Receveuse présente alors le compte de résultats et le bilan de l'exercice 2012.

Monsieur le Conseiller Guévar : un compte est un acte comptable qui montre la situation financière de la commune.

On constate qu'en 2012, cette santé financière s'est quand même dégradée ou que votre budget 2012 était surestimé, puisque, votre boni présumé inscrit au budget 2013 est de +/- 1.165.000 € et qu'au final nous arrivons avec un boni de seulement de 260.000 €.

Cette diminution de 905.000 € au compte budgétaire pèsera au final sur votre budget 2013, ce qui apparaîtra probablement dans la présentation de la modification budgétaire n°1.

Comme Monsieur le Bourgmestre en a fait part, la Ville a été victime de la rétention de certains subsides du Fédéral.

Nous mettons également en avant les effets directs du poids de la dette dont la charge annuelle a augmenté.

On verra que cet endettement pèsera également sur le budget 2013 et sera reflété aussi bien à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

L'Assemblée approuve alors le compte budgétaire 2012 par 20 voix pour et 3 abstentions (2 IC. Et 1 Ecolo) tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

**B** Compte de résultat et bilan pour l'exercice 2012

Approbation

L'Assemblée approuve le compte et le bilan précités.

**C** Budget 2013 - Modification budgétaire n°1

Approbation

Monsieur le Bourgmestre présente alors la première modification budgétaire 2013, la seconde aura lieu en octobre.

Cette modification budgétaire avait, comme paramètres, dès le départ, pas mal de difficultés.

En effet, le compte étant moins positif que prévu, comme nous devons incorporer le résultat du compte, la conséquence se retrouve en termes négatifs dans l'incorporation du budget. C'est une première étape difficile.

Deuxième étape difficile, c'est que nous avons eu un hiver particulièrement rude cette année, pour le déneigement nous avons dû ajouter 25.000 € en cours d'hiver et nous avons déjà prévu 25.000 € pour la partie de l'hiver à venir fin d'année, c'était le deuxième obstacle.

Troisièmement, dans le budget initial, nous n'avions pas prévu du tout l'allocation de fin d'année.

Nous nous étions engagés à effectuer un réel effort pour aller dans le sens de son attribution, tant pour la Ville que pour le C.P.A.S et, dans ce contexte, nous avons déjà dégagés 350.000 €.

Il restera encore un montant d'à peu près 270.000 € à retrouver d'ici la fin de l'année.

Je tiens à rappeler que les organisations syndicales avec lesquelles nous nous sommes réunis la semaine dernière ont apprécié que l'on procède comme cela, évitant à l'opposé de certaines communes tout licenciement et d'assurer le paiement d'une prime de fin d'année ce qui n'est plus le cas dans toute une série de communes et C.P.A.S.

C'est un point important à souligner.

Enfin, on a incorporé dans la modification budgétaire la mise en œuvre du fonctionnement de la piscine.

En conclusion, nous étions au bord de la dérive et nous avons fait 70 % du chemin par rapport aux enjeux que nous avons.

Monsieur le Conseiller Guévar : la modification budgétaire n'a pas été de tout repos et on a donc du trouver 2 X 175.000 € pour les primes de fin d'année du personnel sachant que cette somme ne sera pas suffisante pour couvrir l'entièreté. Il y aura donc un complément à la M.B. 2.

Vous avez du rajouter 50.000 € également pour le déneigement, c'est vrai qu'on a eu un hiver particulièrement rude.

Egalement, 107.000 € pour la Régie Autonome, 17.000 € pour le nettoyage public (augmentation du prix du parc à conteneurs) et 906.000 € pour absorber la différence budgétaire du compte 2012.

S' il y a eu de nouvelles recettes inscrites, l'impact des antérieurs est assez faible. D'ailleurs, pour la bibliothèque on nous annonce un passage à la catégorie supérieure avec un subside supplémentaire.

Pourrait-on savoir si il y a des coûts supplémentaires prévus ? (exemple exigence de la Région Wallonne pour l'acquisition de livres...).

Vous avez donc du sabrer dans les dépenses pour garder un petit boni final au budget 2013.

D'abord au niveau du personnel, par des non remplacements de 5 E.T.P puis par le report de certains investissements qui diminuent la charge de la dette.

Les Intérêts Communaux ont toujours demandé la plus grande vigilance au niveau des engagements car l'impact croît chaque année sur les finances.

Le licenciement doit rester le tout dernier recours.

Ici, on voit quand même disparaître 5 Equivalents Temps Pleins.

Des services aux citoyens ont-ils été affectés par ces absences.

Pensez-vous à des mutations internes si des situations de plus longue durée devaient se présenter ?

Lors de l'examen du budget 2013, nous avons suggéré d'entamer des études sur le fonctionnement interne (genre d'audit) afin de mettre en adéquation le coût des services rendus à la population avec les demandes et les attentes réelles des citoyens.

Comptez-vous mettre en œuvre ce chantier et ainsi anticiper la seconde modification budgétaire et également prendre en compte le complément de la prime de fin d'année dans cette seconde M.B.

Domage de ne pas avoir prévu la suppression de certaines dépenses d'images non prioritaires pour les citoyens.

Pour le C.P.A.S., domage aussi la diminution de 10.000 € pour l'engagement des articles 60 qui auraient pu à moindre coût renforcer les équipes pour le service Travaux, par exemple (enlèvement des déchets), ce qui aurait pu faire diminuer le coût/vérité pour le citoyen.

Pour l'extraordinaire, nous notons le respect de l'engagement pris lors de la présentation du budget et de limiter l'extra et ainsi l'augmentation de la dette.

Finalement, on y voit surtout de l'argent pour continuer les travaux en cours, dont 60.000 € pour la piscine et des nouveaux gros postes (mur mitoyen de l'école de Ronquières et capitalisation de la Régie Communale Autonome).

Par contre, nous regrettons la diminution ou la suppression de certains investissements en matière d'économie d'énergie des bâtiments, l'aménagement des locaux scouts à Ronquières, l'éclairage du terrain de football à Ronquières, l'aménagement du Centre 9 à Petit-Roelux, les châssis de l'école d'Henripont, l'extension de l'école de Steenkerque, les travaux d'entretien des voiries, des trottoirs et des sentiers.

Plus grave selon nous, plus aucun budget pour la lutte contre les inondations, la réfection du puits de la Braînette, les zones inondables ainsi que l'entretien des divers égouts et l'égouttage de la voirie.

Monsieur le Bourgmestre : il est difficile d'avoir tout et son contraire.

J'entends depuis un grand nombre d'années, votre groupe dire que les dépenses de personnel sont trop importantes et par contre, en même temps, se plaindre qu'ici on a une diminution des dépenses de personnel.

En fait, on applique ce que vous demandez depuis un certain temps et je rappelle qu'avec l'Echevine du Personnel, on travaille sur les descriptifs de fonctions pour permettre justement de faire des transferts de personnel, des services qui sont bien encadrés vers d'autres qui le sont moins pour aller dans le sens de maintenir la qualité du service offert aux citoyens, ce qui est notre priorité.

Pour la dette, vous regrettez toute une série de suppressions en matière d'investissements.

Alors qu'au moins depuis 6 ans, vous nous dites qu'on investit trop et que le poids de la dette augmente.

Il me paraît difficile de diminuer le poids de la dette à terme si on ne réduit pas les investissements aujourd'hui.

On préférerait bien sur garder le rythme des investissements tel qu'il était auparavant, mais vous seriez, et à juste titre, le premier à dénoncer cela. Il faut apprendre à faire plus avec moins et, d'autre part, à reporter à des temps meilleurs des investissements importants auxquels nous continuons à croire mais pour lesquels il convient de mettre des délais.

Pour ce qui concerne les inondations, quasiment tout ce qui avait déjà été programmé au moment des grandes inondations de 2002 a été réalisé. Les zones inondables sont fonctionnelles, l'essentiel du travail est effectué pour le pertuis de la Braînette et on a confié au Bureau d'Etudes, la deuxième phase des zones inondables qu'on ne peut mettre au budget tant que l'étude n'est pas finalisée. On espère que cela sera en 2014.

Pour les articles 60, ce n'est pas faute de le vouloir. Ainsi, à chaque collège, on demande d'en trouver. Pas plus tard qu'au Collège dernier, on en a encore engagé 2.

Pour les locaux scouts, on n'a pas du tout oublié, mais ce sera fait via la Régie Foncière, raison pour laquelle cela ne se trouve plus dans le budget. Je rappellerai en conclusion que l'on a effectué 70 % du chemin par rapport à tout ce qui devait être rajouté au budget 2013.

Madame la Conseillère Gaeremynck : dans le service ordinaire dépense, je vois une diminution des charges des emprunts à charge de la Commune . La renégociation des taux est-elle la seule raison ou y a-t-il eu des étalements ?

Monsieur le Bourgmestre : non, il n'y a pas eu d'étalement car cela, ce n'est que reporter le problème. Il y a eu effectivement une partie de renégociation.

Madame la Conseillère Gaeremynck : concernant la taxe sur les taudis et immeubles inoccupés, y-a-t-il déjà des contestations et à combien peut-on les estimer ?

Monsieur le Bourgmestre : chaque année, la première réaction est la contestation. En fait, en premier il ne faut pas que cela nous fasse reculer et en second c'est au moment du compte de fin d'année qu'on voit ce qui rentre. Je rêve que cette taxe ne rapporte rien, ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait plus aucun immeuble inoccupé ou insalubre dans notre Ville.

L'Assemblée approuve alors la modification budgétaire tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire par 20 voix pour et 3 absentions (2 I.C. et 1 Ecolo) .

D Budget 2013 du C.P.A.S - Modification budgétaire n°1  
Approbation

Madame la Présidente du C.P.A.S présente et commente en détail la modification budgétaire n°1 du C.P.A.S à l'ordinaire, tant en matière de dépenses (antérieurs, personnel, fonctionnement, transferts et dettes) que de recettes (antérieures, prestations, transferts et dettes).

De même pour l'extraordinaire.

Monsieur le Conseiller Guévar : la commune va encore injecter 175.000 € au budget de son C.P.A.S mais finalement, ce sont les citoyens qui viennent au secours du C.P.A.S.

Je remarque une diminution au niveau du personnel de terrain et subsidiés ou qui rend un service payant (aide aux familles).

Pouvez-vous expliquer aussi les mouvements à la Maison de Repos ?

Une explication un peu détaillée serait intéressante.

J'avais également remarqué une diminution des aides sociales, secours en espèce, garanties locatives et avances.

Ainsi que le doublement des frais pour l'aide à domicile.

Pour ce qui concerne les M.C.A.E, au sujet de la « Petite Gertrude », il y a bien une diminution des dépenses de 4.000 €, c'est positif mais, par contre aux « Dents de lait » c'est l'inverse avec une augmentation de 10.000 €.

J'ai également noté l'audit pour la cuisine.

C'est quelque chose que j'apprécie car ce genre de vue permet d'optimiser le service rendu aux personnes.

Au niveau des recettes, vous avez expliqué la raison de la baisse des repas à domicile.

Madame la Présidente : pour ce qui concerne les 175.000 €, c'est clair que c'est la collectivité qui paie mais, pour le C.P.A.S, il faut se rendre compte que s'il y a des services qui sont bien au service de la collectivité, ce sont ceux du C.P.A.S.

C'est vrai que la commune nous aide énormément, c'est indéniable mais, on a des services déficitaires comme les crèches, les M.C.A.E et les services d'aides aux familles.

Il y a également pas mal de choses qui bougent dans la gestion au quotidien par exemple l'évolution de l'index ou des subsides en moins.

Au niveau des subsides, il y a une diminution parce qu'il y a une demande moindre au niveau des réfugiés.

Au niveau de la Maison de Repos, il y a eu énormément de chamboulements (infirmière en chef nommée gravement malade) dont il faut pourvoir au remplacement.

Au niveau de l'AWIPH c'est une volonté de se mettre en conformité avec les normes (quota de 3 % du personnel à respecter).

La modification budgétaire n°1 du C.P.A.S est approuvée tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire par 20 voix pour, 3 abstentions (2 I.C. et 1 Ecolo) .

E Régie Foncière Communale -  
Octroi du subside prévu au service extraordinaire du budget communal 2013  
Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : quel est le périmètre de la participation de la Régie Foncière dans le projet conjoint avec la Société d'Habitations Sociales et quel sera son pouvoir de décision sur le projet actuel qui est assez controversé et auquel le comité de quartier s'est opposé.

Monsieur le Bourgmestre : un recours a effectivement été introduit contre ce projet.

Le Conseil d'Etat a débouté cette demande, le projet va donc pouvoir se réaliser. Pour ce qui concerne la participation de la Régie Foncière, nous avons signés une convention d'emphytéose avec Haute Senne Logement pour la partie qui sera occupée par H.S.L., c'est-à-dire les 12 logements donnant sur la rue Ferrer. La Ville garde la partie donnant sur la rue Hector Denis et le sous-sol pour les places de parking.

Le service Urbanisme Logement peut fournir tous les documents relatifs à ce qui a été négocié.

L'Assemblée approuve unanimement ce point.

F Acquisition d'un projecteur numérique cinéma par le Centre Culturel  
Octroi d'une garantie pour l'ouverture de crédit  
Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : a-t-on bien avancé dans ce projet ou tout est-il encore à définir concernant le modèle de projecteur, le type d'ampoule, la garantie sur cette ampoule et les frais de maintenance ?

Monsieur l'Echevin Daye : tout est fait et le Conseil d'Administration du Centre Culturel d'avril a désigné le fournisseur sur base de plusieurs offres. Le matériel est commandé et le prêt accordé par Belfius.

On aura d'ailleurs un projecteur 3 D, cette fonctionnalité ayant été offerte dans l'offre.

L'Assemblée adopte unanimement ce point.



G      Contrôle de l'emploi de certaines subventions - Information  
a)      Bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « Antenne Centre »

b)      Bilan et compte de résultat 2012 de l'A.S.B.L. « Les Amis du Bonhomme de Fer »

Monsieur le Conseiller Guévar : je trouve le rapport d'activités 2012 excellent et, comme pour l'Office du Tourisme, je constate qu'avec peu de moyens, des A.S.B.L. prennent part à la vie active pour améliorer le cadre de vie des citoyens brainois.

Bravo à eux et à tous les bénévoles actifs dans toutes ces A.S.B.L.

H      Octroi de subventions - Décision

a)      Subvention 2013 à l'A.S.B.L. « Centre Culturel » Révision

Monsieur le Conseiller Guévar : est-ce que les indemnités de rupture du contrat de l'ancien directeur sont prévues dans le budget 2013 du Centre Culturel ?

Monsieur l'Echevin Daye : oui, un montant est effectivement budgétairement prévu.

Il faudra maintenant voir comment va se terminer cette affaire.

b)      Subvention 2013 à l'A.S.B.L. « Braine Sports »

Monsieur le Conseiller Guévar : quel sera l'avenir de cette A.S.B.L. qui sera une coquille vide à partir de 2014.

Monsieur l'Echevin Daye : ce ne sera pas une coquille vide du tout puisqu'elle va disparaître, la R.C.A. reprenant l'ensemble de ses activités. Seul persistera le conseil des utilisateurs (clubs sportifs) qui aura un lien direct avec la Régie Communale Autonome.

2      FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE

A      Fabrique d'Eglise d'Hennuyères

Compte de l'exercice 2012

Avis à émettre

B      Fabrique d'Eglise St Géry de Braine-le-Comte

Travaux à l'habitation sise rue Henri Neuman, 40

Délibération du Conseil de Fabrique du 10 mai 2013

Avis à émettre

3 CIRCULATION ROUTIERE

A Voiries communales -

Mise en conformité - Sens unique dans le centre de Ronquières  
Annulation d'un règlement du 8 avril 1999

B Suppressions d'emplacements pour handicapés

Rue d'Horrues, 16 et rue Britannique, 19

Monsieur le Conseiller Guévar : pour ce qui concerne la rue d'Horrues, nous proposons de maintenir 2 emplacements contigus soit face au n° 14 et 16 soit au 16-18 afin de faciliter les manœuvres de stationnement plus difficiles pour une personne handicapée et de diminuer les frais de signalisation puisqu'on ne devrait pas répéter des panneaux.

Madame l'Echevine David : pour la signalisation, elle y est déjà mais, il faut savoir que le stationnement pour personnes handicapées se fait devant les maisons des demandeurs.

Au niveau de la mobilité, on ne fait pas ce que l'on veut, c'est la police qui vient voir où l'emplacement doit s'effectuer au mieux.

Je ne peux donc donner suite à cette requête vu que les emplacements ont été judicieusement choisis en accord avec les personnes handicapées et la zone de police.

Monsieur le Conseiller Guévar : pour ce qui concerne la rue Britannique, c'est la rue de l'Académie de Musique et avec la suppression, il n'y a plus d'emplacement à l'approche de la porte d'entrée de l'Académie.

Est-il envisageable d'en maintenir un ?

Madame l'Echevine David : d'abord, il n'y a pas eu de demande mais, ici on donne l'opportunité d'avoir un emplacement de stationnement supplémentaire dans cette rue fort prisée par les parents aux heures d'ouverture de l'Académie.

Nous serons cependant attentifs s'il y a une demande au niveau de la rue ou au niveau de l'école pour l'un ou l'autre élève handicapé.

4 INVESTISSEMENTS

Travaux d'égouttage de la chaussée de Bruxelles (R.N. 6)

Egouttage exclusif S.P.G.E - Avant-projet

Approbation

5 ACQUISITIONS

Acquisition de matériel informatique

Décision de principe et approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Décision

Monsieur le Conseiller Guévar : dans le cahier des charges, je constate qu'il est demandé le démarrage à partir d'une unité U.S.B externe.

Ce mode de fonctionnement est extrêmement dangereux pour la stabilité et la configuration des P.C car n'importe qui pourrait installer un autre operating system en démarrant sur la clé.

Pouvez-vous me confirmer que la fonction sera bien désactivée au niveau du bios

et

que ce bios sera protégé par un mot de passe.

Monsieur l'Echevin Daye : tous les ordinateurs de la ville sont impénétrables.

Même pour les lecteurs de cartes d'identité, si on n'est pas en mode administrateur on ne sait rien faire du tout.

On a vraiment un service informatique très performant sur la sécurité et il n'y a donc aucun problème à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Guévar : dommage que l'on privilégie les écrans 19 pouces. Un 24 pouce est beaucoup plus confortable surtout quand il y a des tableaux Excel, le prix n'est vraiment pas plus élevé.

Monsieur l'Echevin Daye : il faut savoir qu'il y a des ordinateurs où l'on ne remplace pas les écrans et qu'il y a des services qui ont eu un remplacement de leurs écrans déjà avant (service finances) et qui travaillent parfois avec un double écran pour avoir une meilleure visibilité.

Maintenant, c'est au cas par cas et je note pour demander éventuellement une option pour un écran 24 pouces.

6 -INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION ET LA REALISATION D'ETUDES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES IGRETEC

- INTERCOMMUNALE PURE DE FINANCEMENT DU HAINAUT - I P F H

Assemblées générales du 27 juin 2013

Ordres du jour - Approbations - Votes

7 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE I.D.E.A

Assemblée générale du 26 juin 2013

Ordre du jour - Approbation - Vote

- 8      INFORMATIONS  
Taxe sur la délivrance de documents administratifs  
Exercice 2013 à 2019  
Délibération du Conseil Communal du 29 avril 2013  
Approbation
- 9      SEANCE DU 27 MAI 2013  
Procès-verbal - Approbation.
- 10     INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX  
Les Membres du Collège répondent aux interpellations de :
- Madame la Conseillère Karina Decort concernant le passage sous terrain et les arbustes plantés situés à la rue du Moulin
  - Madame la Conseillère Martine Gaeremynck concernant la salle du moulin de la Butte, l'ancienne maison communale et la crèche situés à Hennuyères
- Monsieur le Conseiller Yves Guévar concernant la sécurisation de la rue Vieille Chaussée, l'usage des feux tricolores intelligents en matière de sécurité routière, les travaux du mur mitoyen de l'école de Ronquières et les travaux de marquage à la rue Britannique.
- HUIS CLOS
- 11     COMMISSION A.L.E  
Représentation I.C - Modification  
Le Conseil Communal acte unanimement le remplacement de Monsieur Guy DE SMET au sein de la Commission A.L.E par Madame Delphine Dero, rue du Moulin, 58 à 7090 Braine-le-Comte.
- 12     S.C.R.L. HAUTE SENNE LOGEMENT  
Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration et au Comité d'attribution  
Ratification d'une décision du Collège Communal
- 13     PERSONNEL COMMUNAL  
Disponibilité pour convenance personnelle d'un agent administratif  
Prolongation - Décision

- 14    ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL
- A    Ecole de Ronquières  
Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante  
Décision
- B    Ecole d'Hennuyères  
Octroi d'un congé pour interruption de la carrière professionnelle partielle à mi-temps à une institutrice primaire  
Décision

La séance est levée à 23 H 30.